

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

LES PETITES PHRASES DE LA SEMAINES

Rassemblées par Y.F.I.

Ali Bongo Ondimba, chef de l'État, président du Conseil supérieur de la magistrature :

"La crédibilité de l'appareil judiciaire repose sur l'intégrité de ses acteurs aux yeux de tout justiciable. Dans ce sens, les décisions de justice doivent être rendues avec célérité et se distinguer par leur qualité irréprochable. Il s'agit du gage de la restauration de la confiance de nos compatriotes dans la justice de leur pays".

Guy-Patrick Obiang Ndong, ministre de la Santé :

"Nous allons voir comment faire en sorte que le Centre national de santé mentale de Melan retrouve sa dimension nationale. Car la santé mentale concerne chaque province du pays".

Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'OMS :

"Les essais cliniques nous donnent de l'espoir. Cela ne veut pas dire que nous aurons un vaccin (ndlr : contre le nouveau coronavirus) efficace, notamment sur la durée".

Serges Mickala Moundounga, syndicaliste et vice-président de la Commission d'étude de l'indemnité Covid-19 :

"Il fallait s'accorder sur les déterminants. Savoir qui devait être bénéficiaire de la prime. Ensuite, fournir les données ou liste des agents de toutes les structures identifiées au ministère du Budget".

Carmen Ndaot, ministre de la Promotion des investissements, des Partenariats publics-privés, chargé de l'Amélioration de l'environnement des affaires :

"Des actions correctives seront mises en place immédiatement pour que la création des entreprises se fasse dans les 72 heures".

Hugues Mbadanga Madiya, ministre du Commerce, des Petites et moyennes entreprises et de l'Industrie :

"Le président de la République nous a demandé d'accélérer la relance de l'économie, notamment avec les projets que nous sommes en train de mener sur la Chambre des métiers de l'artisan. Il s'agit d'une structure très importante qui permet de mieux structurer vos actions et faire en sorte que l'artisan puisse vivre de son œuvre".

Michel Menga M'Essone exhorte au patriotisme

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

LA Journée nationale du drapeau, célébrée chaque 9 août, ne l'a pas été dans son format habituel cette année. Normal, le nouveau coronavirus est passé par là.

Pour éviter tous risques de contamination et autre actes inciviques, le numéro un gabonais, Ali Bongo Ondimba, a donc décidé de déroger à la règle en annulant cette cérémonie, désormais républicaine. En lieu et place de la traditionnelle cérémonie, Michel Menga M'Essone, ministre de la Culture et des Arts, a prononcé une allocution circonstancielle.

Pour cette 11e édition, ladite célébration a eu pour thème : "Citoyenneté nationale, civisme et santé publique". Occasion pour le membre du gouvernement de rappeler l'objectif de la Journée nationale du drapeau : "Permettre aux Gabonais de réaffirmer leur attachement aux valeurs des symboles républicains par l'incitation au patriotisme et au renforcement du civisme".



Photo : Joseph MANIANGA/L'Union

Le ministre de la Culture et des Arts invitant les Gabonais à faire montre de patriotisme.

Le patron de la Culture est d'avis que : "(...) Le drapeau national apparaît encore plus comme le véritable catalyseur de l'unité, de la cohésion sociale et de la paix". Revenant sur l'actuelle pandémie, ce dernier a souligné trois faits, et non des moindres. Le premier est un contraste surprenant, à savoir que les sociétés les plus industrialisées, et a priori les mieux organisées, sont celles

qui ont connu les prévalences les plus élevées. Le deuxième est que le Covid-19 nous a attaqués et continue de nous attaquer de la même façon, "sans distinction de statut social, d'appartenance ethnique, provinciale, politique ou religieuse. Cet état de fait montre bien que nous sommes tous un, et que nous devons taire nos passions et changer nos comportements d'intolérance et d'égoïsme,

préjudiciables à l'intérêt général et au développement de notre pays".

Enfin, le troisième fait est un constat partagé. "Aucun pays au monde n'a jusqu'à présent pu prendre le dessus sur cet ennemi invisible", note Michel Menga M'Essone.

Pour rappel, la Journée nationale du drapeau a été instituée le 2 décembre 2009.

La Semaine

Pour un changement d'approche

OUTRE la Journée du drapeau, célébrée sobriement hier (lutte contre le coronavirus oblige), la semaine écoulée a été surtout marquée par la session du Conseil supérieur de la magistrature présidée, mardi, par le chef de l'État Ali Bongo Ondimba, en sa qualité de président de ladite instance. Non pas forcément à cause des mesures individuelles qui en sont issues. Mais davantage à l'analyse du mot introductif prononcé par le numéro un gabonais. En ce qu'il a, entre autres, indiqué des pistes dans la quête pour le "gage de la restauration de la confiance de nos compatriotes dans la justice de leur pays".

Ces assises réunissant les principaux responsables du système judiciaire gabonais auraient pu être l'occasion de revenir en profondeur sur les principaux maux qui ternissent l'image de la justice de notre pays aux yeux des justiciables. Ces maux sont de plusieurs ordres

: structurel, éthique, matériel donc financier, etc. Mais ce sera peut-être pour une autre fois. L'ancien garde des Sceaux, Francis Nkéa Ndzigue, par ailleurs avocat, donc censé être au fait des dossiers avait, en son temps, parlé de corruption. Le syndicat des magistrats avait exigé des preuves que le membre du gouvernement n'avait, malheureusement, pas pu produire. Toutefois, nombre de justiciables notèrent qu'aucune plainte n'avait été portée contre lui pour diffamation...

Sur un tout autre registre, au courant de la semaine qui s'est écoulée, de nombreux Gabonais et autres observateurs de la vie politique nationale ont appris la prorogation du mandat des membres du Centre gabonais des élections (CGE). Cela jusqu'à "la levée des mesures barrières arrêtées par le gouvernement pour faire face à la pandémie à Covid-19". C'est la substance d'une décision

de la Cour constitutionnelle datant du 15 juin 2020, faisant suite à une saisine du Premier ministre (Juklien Nkoghe Bekale).

Ce qui est gênant ici, c'est qu'il a fallu que les médias, relayant les propos de certains acteurs politiques, soupçonnent le bureau actuel d'être dans l'illégalité, le renouvellement du bureau devant s'effectuer le 1er avril dernier, pour que le CGE sorte ladite décision de la Cour. Cela semble être une approche prise du côté du CGE : réagir au lieu d'agir. Alors que de telles mesures devraient être rendues publiques en temps "T". Ne serait-ce que pour éviter tout malentendu et autres interprétations biaisées.

D'où la nécessité de changer d'approche, en ce qui concerne la communication du (ou au) CGE qui est avant tout un organe public.

ONDOUBA'NTSIBAH